

Questions orales

M. Broadbent: Que s'est-il passé dans le cas des bardeaux?

M. Clark (Yellowhead): Nous savons en outre qu'en ce qui a trait à l'imposition de droits compensateurs, les Américains se sont engagés à respecter la légalité, ce qui signifie que l'examen de la question aura lieu comme au tribunal.

Il y a un instant, le leader parlementaire du parti libéral a déclaré que ces questions se posaient depuis l'arrivée au pouvoir de notre gouvernement. Or, il sait pertinemment que tout a commencé en 1982-1983.

M. Gray (Windsor-Ouest): On a réglé le problème.

M. Clark (Yellowhead): La différence, c'est que lorsque des représentants de l'industrie du bois d'oeuvre nous ont demandé, en tant qu'Opposition officielle, de ne pas faire une question politique de ce sujet de crainte de nuire aux intérêts canadiens, nous avons accepté.

Des voix: Oh, oh!

M. Clark (Yellowhead): Or l'Opposition . . .

M. le Président: A l'ordre! Une question supplémentaire.

LE LIBELLÉ DE LA LETTRE

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, nous savons que le président Reagan a violé l'Accord de Québec en imposant des droits sur les bardeaux. Le ministre l'a reconnu vendredi, ici même, à Ottawa.

Je tiens à demander à nouveau au ministre ce que lui-même et son gouvernement pensent de la lettre que le président Reagan a fait parvenir au sénateur Packwood le 8 mai, et dans laquelle il dit notamment:

. . . J'ai l'intention de pousser à une solution rapide de ce problème indépendamment des négociations globales.

Que doit-on comprendre, à votre avis? Si vous l'ignorez, l'avez-vous appelé ou quelqu'un d'autre l'a-t-il fait, afin de le lui demander?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, ce que je sais et ce que j'en déduis c'est que quoique le Président dise pour des raisons de politique intérieure . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Clark (Yellowhead): . . . l'Accord de Québec nous offre certaines garanties et nous savons également, qu'à l'instar d'un tribunal, la Commission rendra sa décision sur l'imposition de droits compensateurs à moins que le Canada ne fasse entrer la politique dans cette procédure quasi-juridique. C'est pourquoi il est si important que dans cette affaire de bois résineux, l'Opposition agisse comme nous l'avons fait en 1982-1983 en se gardant de faire entrer en jeu la politique. En effet, lorsqu'on fait de la politique sur le dos des travailleurs de la Colombie-Britannique, il devient beaucoup plus difficile pour le Canada d'obtenir gain de cause et pour nous, de garantir les emplois et l'avenir du secteur de bois d'oeuvre en Colombie-Britannique et dans tout le Canada.

LES DÉPENSES DU GOUVERNEMENT

L'ORGANISATION DES VOYAGES DU PREMIER MINISTRE

L'hon. Douglas C. Frith (Sudbury): Monsieur le Président, c'est au vice-premier ministre que je m'adresse. On m'a confirmé ce matin que lors de son récent voyage au Japon, le premier ministre s'était fait accompagner d'une équipe de tournage de cinq personnes à bord d'un avion d'Air Canada. Par ailleurs, il a utilisé un avion Hercules et d'importantes équipes de tournage lors de ses récents voyages en Europe et dans les Antilles. Le vice-premier ministre pourrait-il confirmer que le gouvernement a maintenant adopté pour politique, chaque fois que le premier ministre se déplace, de faire dorénavant assumer par les contribuables les frais de l'équipage, des responsables du matériel, des sept employés du bureau du premier ministre, d'une grande quantité de matériel et de deux fourgonnettes? Quel prix les Canadiens devront-ils payer pour satisfaire l'égo du premier ministre?

● (1430)

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, je dirai au député que c'est une pratique tout à fait normale. Par ailleurs, le député apprendra sûrement avec plaisir que si nous comparons les douze derniers mois complets du précédent gouvernement libéral aux 18 derniers mois de notre gouvernement, le nombre de vols a diminué de 22 p. 100 et le nombre des heures de vol de 23 p. 100, ce qui a épargné aux contribuables canadiens quelque 2.5 millions de dollars.

Des voix: Bravo!

M. Frith: La seule chose qui soit normale dans cette affaire, c'est l'égo démesuré du premier ministre.

LES BANDES MAGNÉTOSCOPIQUES

L'hon. Douglas C. Frith (Sudbury): Monsieur le Président, à quoi ces bandes magnétoscopiques vont-elles servir? Quel sera leur usage? Vont-elles servir de propagande électorale au cours des prochaines élections fédérales? Dans ce cas, le parti conservateur va-t-il rembourser au Trésor public l'argent ainsi gaspillé?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, le député devrait le savoir. Mais peut-être n'a-t-il pas eu le temps de faire ses classes parce qu'il a été trop brièvement titulaire d'un portefeuille sous le précédent gouvernement. Ces bandes aboutissent normalement aux archives et il arrive qu'elles remplacent celles que les réseaux ont tournées . . .

M. Blackburn (Brant): Qui donc pourraient-elles bien intéresser?